

REGLEMENT 36^{ème} EDITION 24 HEURES DE TENNIS DE TABLE – 27 et 28 juin 2026

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 01 mars 2026

Ouverture des inscriptions : 01 avril 2026 à 00H00

Clôture des inscriptions : 24 mai 2026 à 24H00

Publication de la sélection des équipes : 29 MAI 2026

Tirage des 3 premiers tours : 25 juin 2026

Publication équipes sélectionnées et composition, tirage 3 premiers tours : 27 juin 2026

Pointage équipes: 27 Juin 2026 de 12H00 à 13H15

Début 36^{ème} édition 24 heures : 27 juin 2026 à 15h00

ORGANISATION

Article 1 - Les 36^{èmes} 24 Heures de Tennis de Table Non-Stop du Pallet se dérouleront sur 33 tables dans les trois salles du complexe sportif de la commune du Pallet en Loire-Atlantique (Cf. plan d'accès) (sauf empêchement lié à la rénovation du complexe sportif).

Article 2 - La compétition débutera le samedi 27 juin 2026 à 15h00 précises et se terminera le dimanche 28 juin 2026 à 15h00 précises.

Article 3 - Cette compétition nationale sera ouverte à tous les licenciés FFTT, elle est homologuée sous le n° (en cours d'homologation). **Cependant les points ne seront pas pris en compte pour votre classement**

Article 4 - L'équipe arbitrale officiant sur le tournoi sera composée de :

LONGEPE Louis-jean, JA N , responsable du tournoi

XXXX

XXXX

XXXX ,

INSCRIPTION

Article 5 - Le montant des droits d'engagement seul à l'édition 2026 est fixé 175 € par équipe.

Article 6 - Les inscriptions se feront en ligne sur le site du club « ttpallet.fr » à compter du 1^{er} avril 2025 0H00 précise jusqu'au 24 mai 2026

.

Les dates et heures prises en compte pour la sélection des équipes sont celles de l'inscription internet sous réserve de confirmation par l'envoi (cachet de la poste faisant foi) du chèque d'inscription sous 10 jours à l'adresse suivante :

TTPallet - GRELET Nicolas – 201 La logerie 85610 La Bernardiere

Dans le cas contraire l'équipe sera mise sur liste d'attente.

Le nombre maximum d'équipes admises est de 66 équipes, une sélection parmi les demandes d'inscription sera effectuée comme suit si le nombre d'inscription est supérieur à ce seuil.

Le cas échéant la sélection des équipes s'effectuera de manière suivante :

- Sélection automatique des 33 premières équipes inscrites.
- Sélection par tirage au sort partiel de 30 équipes dans le respect des quotas par catégorie parmi toutes les autres équipes inscrites
- 3 équipes désignées au libre arbitre de l'organisateur

Le TT Pallet et son comité d'organisation restent souverains dans le choix de la sélection et (exceptionnellement) le nombre des équipes.

Article 7 – La catégorie dans laquelle évolue chaque équipe inscrite sera déterminée à partir de la somme des points des trois meilleurs joueurs de la formation.

* **EQUIPES DE 1^{ERE} CATEGORIE** (dite nationale) : la somme des points classements est **supérieure ou égale à 5100**. Le nombre de joueurs/joueuses numérotés de 1 à 100 par équipe ne peut pas dépasser deux.

* **EQUIPES DE 2^{EME} CATEGORIE** (dite régionale) : la somme des classements est comprise **entre 4100 inclus et 5099**.

* **EQUIPES DE 3^{EME} CATEGORIE** (dite départementale) : la somme des classements est **inférieure à 4100**.

Article 8 – Tout désistement d'équipes :

- Postérieur à la cloture des inscriptions (24 mai 2026) entrainera une retenue partielle du montant des droits d'engagement égal à 30% de ceux-ci. Non applicable si une équipe remplaçante est trouvée par l'organisateur.
- Postérieur au 6 juin 2026 entrainera une retenue partielle du montants des droits d'engagement égal à 60% de ceux-ci. Non applicable si une équipe remplaçante est trouvée par l'organisateur.
- Postérieur au 15 juin 2026 entrainera la non restitution du montant des droits d'engagement. Cette retenue sera minorée à 50% si une équipe remplaçante est trouvée par l'organisateur.

Article 9 – Les chèques de règlement des équipes non sélectionnées seront détruits sauf demande « express » de réexpédition préalablement mentionnée en commentaires lors de l'inscription.

Article 10 – L'encaissement du règlement des droits d'engagement sera réalisé le 15 juin 2026

Article 11 – Tout inscription vaut accord pour cession de droit à l'image.

Par conséquent, tout participant autorise le club « TT Pallet » en sa qualité d'organisateur à reproduire, diffuser, publier ou éditer par quelques moyens (Presse, internet, affiche future...) les photos et vidéos prises lors de l'édition 2026 des 24H de tennis de table du Pallet et ce sans aucune contrepartie financière.

En cas de refus, une demande spécifique devra être préalablement envoyée par mail à l'adresse 24heures@ttpallet.fr .

DEROULEMENT DE L' EPREUVE

Article 12 - L'épreuve comportera un tableau unique. Les rencontres se disputeront sur une table par équipe de 3 joueurs selon la formule SWAYTHLING CUP (soit 3 x 3 parties en simple disputées au meilleur des cinq manches de 11 points).

NOUVEAUTE 2026 :

AFIN DE LIMITER LE TEMPS DE DEPASSEMENT CONNU LES DERNIERES ANNEES

- Pour les 3 premiers tours, une sirène retentira après 2h45, la rencontre se termine à la fin du match en cours et aucune autre partie ne sera lancée.

La victoire/défaite sera déterminée au score acquis avec départage aux sets puis points si il y a égalité au nombre de parties.

- Pour tous les autres tours, les rencontres iront au terme des 9 parties.
- Exception faites du 7^{ème} tour qui s'arrêtera à 15h00 précises dès lors qu'au moins 3 rencontres auront été jouées.

Article 13 - Chaque formation sera composée de 4 joueurs et/ou joueuses (3 en compétition et 1 au repos à chaque tour)

Article 14 - **Les formations peuvent être composées de joueurs et/ou joueuses de différentes associations « clubs ».**

Article 15 - Les points de classement sont ceux inscrits sur la licence 2025/2026 phase 2.

Article 16 - **Les joueurs en dessous de la catégorie Juniors**, ne sont pas admis.

Article 17 - Les trois premiers tours seront établis par tirage au sort sous la responsabilité des J.A., après la clôture des inscriptions. Ce tirage au sort sera effectué dans la salle du TTP.

Article 18 - A l'issue du troisième tour, un tirage au sort sera effectué pour le tour suivant en fonction des résultats des 3 premiers tours de manière à ce qu'une équipe à 3 victoires rencontre une équipe à 3 victoires, qu'une équipe avec deux victoires rencontre une équipe avec deux victoires et ainsi de suite.

Prioritairement ce tirage au sort sera effectué au sein de chacune des 3 catégories, nationale, régionale et départementale à partir du 5^{ème} tour.

Tous les risques de blocages mathématiques de la formule seront résolus souverainement par la table des J.A.

Article 19 - Cette façon de procéder sera appliquée à chaque tour, à partir du quatrième pour les rencontres avec le même nombre de victoires et du cinquième pour la préférence accordée à la même catégorie.

* Toutes les formations doivent jouer le même nombre de rencontres.

* Pour les classements par équipes, nous avons établi notre programme sur la base de 7 tours complets maximum.

* Pour les classements individuels, nous avons établi notre programme sur la base de 7 tours complets maximum.

Article 20 - La compétition se jouera avec des balles plastiques de couleur blanche uniquement. Fournies par l'organisateur

Article 21 - Arrêt des rencontres le dimanche à 15h00, le point en cours sera terminé. Puis inscription du résultat sur la feuille sans désignation du vainqueur.

TOUTES LES EQUIPES SANS EXCEPTION SONT TENUES DE JOUER 24 HEURES SOIT JUSQU'AU DIMANCHE 15H00

Article 22 - L'équipe ne devra pas avoir la même composition deux tours successifs.

Article 23 - Un même joueur ne devra pas disputer plus de trois tours consécutifs.

Article 24 - **En cas de blessure d'un joueur, les deux articles ci-dessus continuent d'être appliqués. Le joueur blessé devant normalement figurer sur la feuille de rencontre perdant alors ses trois parties, 3 manches à 0 (11-06, 11-06, 11-06).**

Aucun remplacement de joueur ne sera possible pendant la compétition quelqu'en soit le motif .

Assurez vous d'être en bonne condition physique et apte à jouer 24 heures avant de vous inscrire.

Article 25 - L'assistance médicale sera assurée pendant toute la durée des 24 Heures de Tennis de Table Non-Stop du Pallet une équipe de secouristes de la sécurité civile de Vallet.

Article 26 – Le TTP décline toute responsabilité en cas de perte ou vol sur le site des 24heures.

Article 27 – Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, pourra apporter au présent règlement toutes modifications jugées indispensables au bon déroulement de l'épreuve. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

EXCLUSIONS, PENALITES, OBLIGATIONS

Article 28 - Le port du maillot « 24 Heures » offert par les organisateurs lors de l'édition en cours est obligatoire aux 7^{ème} et 8^{ème} tours pour chaque participant.

Article 29 – **Il est interdit de jouer en maillot blanc.**

Inscriptions sur les maillots: pas de marque ou allusion à de l'alcool, du tabac ou des drogues.

Article 30 - En cas de non-respect des articles 23, 24 et 30, le joueur « fautif » se verra appliquer le même barème que l'article 25.

Article 31 - Le dédoublement de la rencontre sur plusieurs tables est obligatoire, lorsqu'il est imposé par le J.A.

Article 32 - L'exclusion immédiate du ou des joueurs ou des équipes sera appliquée pour :

- Acte de tricherie entre deux joueurs ou deux équipes.
- Etat d'ébriété.
- Attitude antisportive répétée après un avertissement des J.A.
- Non-respect du règlement.

Article 33 – 15 mn après le lancement d'un tour, toute équipe non présente perd la première partie, puis une partie supplémentaire par tranche de cinq minutes de retard.

Article 34 - Le J.A. peut décider de la perte de la partie si un joueur tarde à se présenter.

Article 35 - La mise en œuvre des articles 33, 34 et 35 entraînera d'office l'application de l'article 30.

Article 36 – A l'issue des 24 Heures de Tennis de Table Non-Stop du Pallet, une commission spéciale statuera sur les suites à donner aux exclusions, pénalités et autres notifications des J.A. (rapport moral au club, rapport à la fédération, exclusion temporaire ou définitive).

Article 37 – Chaque feuille de rencontre doit être dûment complétée et signée des 2 capitaines. Un remplissage correct consiste à porter les noms et numéros de dossard des joueurs de chaque tour, à

indiquer les scores de chaque manche de chaque match et à porter le clairement le résultat final et le vainqueur de la rencontre. Si une erreur est commise, les 2 capitaines doivent faire approuver la feuille de match par un juge arbitre

CLASSEMENTS DE L'EPREUVE

* CLASSEMENT INDIVIDUEL A L'INDICE DE PERFORMANCE **NOUVEAU CALCUL 2025**

Le calcul de l'indice de performance est déterminé comme suit :

Ratios du nombre de performances réalisées sur le nombre de performances possible pour le joueur, multiplié par la plus grosse performance (ecart de points) réalisée par le joueur.

Ce calcul est effectué sur la base des classements officiel de début de 2^{ème} phase (1^{er} janvier 2026).

* **CLASSEMENT INDIVIDUEL DU MEILLEUR RENDEMENT** : différence du nombre de manches gagnées et du nombre de manches perdues, pondérée par les différences de classement entre les adversaires pour chaque partie, et à la moyenne du nombre de parties complètes jouées pendant toute la durée de l'épreuve.

Mode de calcul et cas d'égalité :

1. Meilleur rendement à la moyenne.
2. Meilleur classement en performance
3. Classement du joueur (avantage au plus faible)

* CLASSEMENT INDIVIDUEL SUPERPONGISTE

1 - joueur ayant effectué la meilleurs progression individuelle virtuelle à l'issu des 7 premiers tours

(selon le barème tableau FFTT ci-dessous) :

COMPTAGE DES POINTS				
écart de points	VICTOIRES NORMALES	DÉFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DÉFAITES ANORMALES
0-24	6	-5	6	-5
25-49	5,5	-4,5	7	-6
50-99	5	-4	8	-7
100-149	4	-3	10	-8
150-199	3	-2	13	-10
200-299	2	-1	17	-12,5
300-399	1	-0,5	22	-16
400-499	0,5	0	28	-20
500+	0	0	40	-29

Victoires Normales : victoire contre un joueur ayant autant ou moins de points que vous.

Victoire Anormales : victoire contre un joueur ayant plus de points que vous.

Défaites normales : défaite contre un joueur ayant autant ou plus de points que vous.

Défaites anormales : défaite contre un joueur ayant moins de points que vous.

3 – plus grosse performance réalisée.

2 – en cas d'égalité priorité au joueur le moins bien classé.

ATTENTION : En cas d'égalité parfaite, les prix seront cumulés et divisés par deux, ou plus.

Article 38 – Règles de calcul des classements : ils sont établis en prenant en compte, dans l'ordre décroissant, les données suivantes :

*** CLASSEMENTS PAR EQUIPES :**

1 – Nombre de tours gagnés (exemple : 6).

2 - Nombre de parties gagnées (exemple : 32). Ce nombre n'est pris en compte qu'à partir du 4^{ème} tour.

3 – Nombre de manches gagnées (exemple : 90). Ce nombre n'est pris en compte qu'à partir du 4^{ème} tour.

4 – Nombre de manches perdues (exemple : 45). Ce nombre n'est pris en compte qu'à partir du 4^{ème} tour.

6 – Catégorie – la plus faible ayant un avantage.

ATTENTION : En cas d'égalité parfaite, les prix seront cumulés et divisés par deux, ou plus.

Dotations 24H 2026

Classements équipes 1ère catégorie

1er prix	700€
2ème prix	350€
3ème prix	175€

Classements équipes 2ème catégorie

1er prix	550€
2ème prix	300€
3ème prix	175€

Classements équipes 3ème catégorie

1er prix	550€
2ème prix	300€
3ème prix	175€

Classements Individuel Rendement

1er prix	150€
2ème prix	100€
3ème prix	50€

Classements Individuel Performance

1er prix	150€
----------	------

2ème prix	100€
3ème prix	50€

Classements Individuel Superpongiste

1er prix	150€
2ème prix	100€
3ème prix	50€

Les prix ne seront remis qu'aux équipes (au moins 1 joueur) présentes à la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé à postériori.

Dans le cas où il y aurait moins de 60 équipes participantes, L'organisation se réserve le droit de minorer toutes les dotations.

Dans le cas où il y aurait moins de 8 équipes de 1ère catégorie participantes, L'organisation se réserve le droit de minorer les dotations de celle ci.

Le TTP met tout en œuvre pour que cette 36^{ème} édition réponde aux souhaits du plus grand nombre. Rendez-vous les 27 et 28 juin 2026 au complexe sportif du Pallet.

